

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date : 03 juillet 2017

Année scolaire 2016/2017

Numéro de séance :

Date de transmission de la convocation aux membres :

Président : M. Didier FERRE

Secrétaire de séance : Mme Sabine CARBONNEL

Quorum : 15

Nombre de présents : 14

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT GENERAL

Les projets culturels

La structure pédagogique de la rentrée

AFFAIRES FINANCIERES

DBM Lycée

Admission en non-valeur de créances non recouvrées

Bilan Voyages

Concession de logements 2017-2018

Convention cafétéria par tacite reconduction (pour info)

Convention UFA 2017-2018

Convention TIPI

Convention PROFAN

GRETA









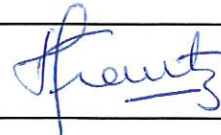
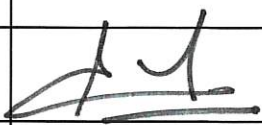

Cadre des emplois

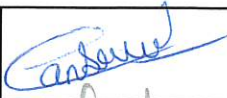
Renouvellement des emplois chargés de missions CFC

Transaction litige GE Capital

15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juillet 2017

Titulaires		Suppléants	
Nom - Prénom	SIGNATURE	Nom - Prénom	SIGNATURE
M.FERRE Didier			
Mme FOSSE Valérie			
Mme SALDOU Céline			
M. VIDAL Lionel			
M.MAYEUR Eric			
Mme JACQUET Marie			
M. CRESTA JACQUES			
mme LANGEVINE Agnes			
Mme ANGLADE Joelle			
M. REQUESENS Nicolas			
M. HAMZAOUI Mohammed			
Mlle DAFURRIELA Cécile			
Mme CROS Edith			
Mme ALONSO Béatrice			
M. SUAREZ Roger-Daniel		FRANTZ Hélène	
Mme PAGES Anne			
Mme FOURNIER Isabelle			
Mme POUSSIER Hélène			

Mme CARBONNEL Sabine			
Mme VIDAL Marie-Hélène			
Mme BERNARD Magali			
Mme PAGEOT Janny			
Mme BOUZAT Corinne			
Mme SARDA Hélène			
Mme TRUFFANDIER Karin			
M.ADBELLAOUI Marwane			
M. BAHEUX Ivan			
M. GANDIBLEUX Lydéric			
M. ABADIE Valentin			
M. GARSAVANOFF Alexis			

QUALITE		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. FERRE Didier	X						
	Proviseur-adjoint	Mme FOSSE Valérie	X						
	Gestionnaire	M. VIDAL Lionel	X						
	Chef de travaux	M. MAYEUR Eric		X					
	C.P.E	Mme JACQUET Marie	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. CRESTA JACQUES		X					
		mme LANGEVINE		X					
	Commune siège	Mme ANGLADE Joelle		X					
	Commune siège	M. REQUESENS Nicolas		X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	personnalité qualifié	M. LABORDE Christophe		X		demissionnaire			
	personnel d'enseignement	M. HAMZAOUI Mohammed	X						
		Mme DAFURRIELA Cécile	X						
		Mme CROS Edith	X						
		Mme ALONSO Béatrice	X						
		M. SUAREZ Roger-Daniel					remplacé par Mme FRANTZ		
		Mme PAGES Anne	X						
	personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme FOURNIER Isabelle		X					
		Mme POUSSIER Hélène	X						
		Mme VIDAL Marie-Hélène	X						
PARENTS D'ELEVES ET ELVES	Parents d'élèves	Mme CARBONNEL Sabine	X						
		Mme BERNARD Magali	X						
		Mme PAGEOT Jany	X						
		Mme BOUZAT Corinne		X					
		Mme SARDA Hélène		X					
	Elèves	mme TRUFFANDIER Karin		X					
		M. ABDELLAOUI Marwane		X					
		M. BAHEUX Lyderic		X					
		M. GANDIBLEUX Lydéric		X					
		M. ABADIE Valentin		X					
	M. GARSAVANOFF Alexis		X						

Le quorum étant atteint, 15 personnes, la séance est ouverte à 18h15
Le secrétariat est assuré par madame CARBONNEL représentante personnel
ATOSS
Monsieur Ferré fait lecture de l'ordre du jour.
L'ordre du jour est adopté.

Un départ : Mme Fosse

Les points à l'ordre du jour sont débattus.

Fonctionnement Général :

Les projets culturels : Présentation de Mme Alonso

Le Projet Fédérateur et Structurant 2017-2018 formalise la politique culturelle de l'ensemble de l'établissement en mettant en cohérence les initiatives artistiques et culturelles des enseignants et de leur classe. Il répond au contrat d'objectifs du lycée (apprendre autrement, améliorer les résultats, développer les ambitions) et favorise l'émergence de nouveaux projets issus de la fusion du LEGT et de la SEP.

Axe principal du projet : Identité du Lycée Pablo Picasso avec la réouverture du Musée Rigaud (exposition autour de Picasso - Cercle de l'Intime). Une convention sur deux ans (2017-2019) a été signée avec le Musée. Cet axe se focalisera sur trois temps forts :

- Une journée de rentrée (octobre) : flash Mob dans le lycée et en ville
- Journée des Arts en avril 2018
- Erasmus + en mai 2018

13 projets transversaux (LEGT + SEP) seront également présentés.

L'interrogation se porte sur le volant d'heures accordé à l'action culturelle ? L'an dernier, 40 HSE avaient été allouées. Il faudra attendre novembre pour savoir ce qu'il en sera.

Mme Dafurriela déplore la diminution de la dotation des heures : « véritable hémorragie ».

Structure pédagogique :

Concernant la SEP : pas de place vacante pour la rentrée. Toutes les sections sont remplies

Concernant le LEGT : 525 élèves de plus. 15 classes de seconde pleines. Grosse évaporation à l'inscription.

Sur les classes de premières : dépassement des élèves avec notamment 100 élèves en ES, 51 en L, 57 en SSI (déficit d'élèves sur ces deux sections), 145 en STI2D et la section S remplie « à la jauge ».

Concernant les options contingentées, elles sont non remplies :

- Théâtre : 10-12/24
- Cinéma : 10-12/24
- SSI : 50/72

Le Lycée Jean Lurçat s'étant positionné (mutualisation), ceci pourrait expliquer la baisse d'effectifs sur les options.

Mme Alonso précise que l'option Théâtre a joué de malchance. Il y a eu en effet un changement de partenariat, avec l'association « Qu'est-ce à dire ? » qui a pris le relai en janvier. La « Lanterne », nouveau partenariat à la rentrée, pourrait relancer les enseignements du Théâtre.

En conclusion : effectif global légèrement en baisse, mais nous aurons une vision plus claire en fin de semaine.

Départ de Mme Pagès 18h30.

Affaires financières :

DBM Lycée : Présentation M. Vidal

Répartition des crédits globalisés en fonction de la subvention 2017 reçue : proposition d'affecter 5.316,85 € sur les projets éducatifs.

Prélèvement sur fonds de roulement pour : du matériel d'enseignement divers, la subvention exceptionnelle de l'A.S. d'un montant de 500 €, du mobilier scolaire, des vêtements de travail (beaucoup de nouveaux personnels), les copies, une armoire chaude pour la restauration.

M. Vidal présente la capacité à prélever de l'établissement (cf. analyse financière).

Après DBM pour vote et prélèvements, l'établissement aura 57 jours de fonds de roulement. Toutefois la trésorerie de l'établissement est très favorable notamment grâce au GrEta et au Service mutualisateur des Payes.

M. Hamzaoui interroge M. Vidal sur le prélèvement effectué sur l'établissement. Ne pouvait-on pas solliciter la Collectivité via Agile ? M. Vidal argumente sur le fait que ces demandes ont été tardives mais que cette voie la est prévue pour la rentrée. M. Hamzaoui s'interroge sur « l'urgence » et trouve que le prélèvement a été important. M. Vidal précise que le fonds de roulement est fait pour être utilisé. Par ailleurs la Région n'accorde pas tous les projets dans Agile et d'autres demandes sont prévues pour la prochaine session Agile depuis longue date.

M. Ferré souligne l'urgence pour le matériel de sciences.

Mme Cros interroge M. Vidal quant au câblage des salles informatiques de la SEP. M. Vidal précise que les demandes ont été faites mais qu'il faut attendre le marché de la Région. Le matériel sera acheté après les travaux.

M. Hamzaoui interroge M. Vidal sur la condamnation qui donne lieu à la DBM 6. M. Vidal explique que le lycée Picasso a été condamné concernant des CUI recrutés (contrats de droit privé) qui n'ont pas suivi de formation (obligatoire pour ce type de contrat). Certaines des personnes concernées ont demandé la requalification du contrat en CDI. Ces condamnations sont prises en charge par une subvention du Rectorat.

Vote de la DBM

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

Admission en non valeur :

M. Vidal présente une demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Ces créances concernant la demi-pension (sommes non recouvrées) représentent 950,10 € à effacer des créances.

Vote de l'admission en non valeur

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

Bilan voyages :

Participation des familles : le coût est moindre par rapport aux estimations sur certains voyages (document joint à l'acte). Il a donné lieu à une réduction de la dernière échéance.

Il faut entériner les nouveaux tarifs.

Certains voyages proposés n'ont pu se réaliser faute de participants.

M. Hamzaoui propose que sur les 5.000,00 € affectés aux projets éducatifs, une partie soit allouée aux projets voyages (accessibilité aux familles)

Projet de voyage au Mexique : forte mobilisation des élèves pour diminuer le coût. Opportunité unique, beaucoup de familles modestes ont participé (ce constat ne concerne pas uniquement la SEP).

Vote des bilans voyages

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

Concessions de logements 2017-2018 :

M. Vidal soumet le projet de répartition des concessions de logements par nécessité absolue de service à l'avis du CA :

A l'issue du chantier en cours, l'établissement comptera 19 logements. Sur ces 19 logements 5 situés sur la SEP seront réaffectés à un autre usage. Il resterait 14 logements sur le lycée.

M. Hamzaoui s'interroge quant à la réaffectation des logements sur la SEP : pourquoi le GrEta occuperait ce bâtiment ? Ne peut-on pas garder au moins un logement ? Quels sont les critères pour l'attribution de logements sur un établissement ? Sur les anciens critères, le lycée devrait être doté de 20 logements.

Ce point soulève la problématique de l'Internat. La situation est compliquée - dixit Mme Jacquet - 90 élèves avec 4 nuits de surveillance pour 3 CPE logés.

De même se pose la question d'un poste d'Infirmière d'Internat, tout comme le « déficit » d'adultes (hors temps scolaire) pour gérer l'établissement en cas de problèmes.

Vote concession de logements

Contre	Abstention	Pour
2	1	10

Concernant les Conventions d'Occupation Précaire, il est demandé leurs renouvellements pour une année scolaire : du 31/08/2017 au 31/08/2018.

Vote Conventions d'Occupation Précaire

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

M. Vidal évoque pour information la tacite reconduction de la convention pour l'exploitation des cafétérias.

Le CA des cafétérias s'élève à 96.386,00 € avec un déficit d'exercice de 1.296,00 €.

Les membres du conseil émettent le constat que les cafétérias sont des lieux agréables et qu'on y constate une attitude correcte des élèves.

M. Hamzaoui évoque la satisfaction des enseignants quant à ce lieu (salle de divertissements, de collaboration et d'échanges).

Il évoque les points d'amélioration suivants:

- Revoir les menus (prévoir une rencontre avec le prestataire)
- Prévoir d'autres animations
- Il serait intéressant de mettre des actions en place avec la Maison Des Lycéens

Convention UFA 2017-2018 :

Unité de Formation par Apprentissage : Reconduction du BTS électrotechnique en partenariat avec le CFAI de Baillargues, dans les mêmes conditions actuelles : 12 étudiants accueillis à la rentrée prochaine pour les mener au BTS Electrotechnique en 2 ans.

Vote Convention UFA

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

Convention TIPI :

M.Vidal sollicite l'adhésion à la nouvelle convention TIPI :

Le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) est un moyen de paiement dématérialisé mis à disposition des familles (1/2 pension et internat).

Les avantages :

- Traitement automatisé
- Paiement sécurisé
- Possibilité de paiement échelonné

De plus, gratuité des frais liés à l'utilisation du portail de paiement (environ 600,00 €)

Vote Convention TIPI

Contre	Abstention	Pour
///	///	13

Départ de Mme Bernard 20h00.

Convention PROFAN :

Cette expérimentation (basée sur 3 ans) a pour objectif d'introduire le numérique dans les classes de baccalauréat professionnel des filières « soins et services à la personne » et « électrotechnique » sur les enseignements du français, des maths et du domaine professionnel.

La première vague d'expérimentation est prévue pour février 2018. Il serait judicieux de proposer une réunion auprès des collègues concernés, en sachant que les Cahiers d'Expérimentation (les éléments les composant font partie intégrante des programmes) n'ont toujours pas été donnés (normalement à la rentrée).

Vote Convention PROFAN

Contre	Abstention	Pour
	2	10

GrEta :

M. Vidal présente les modifications proposées sur le cadre des emplois et renouvellement des emplois chargés de missions CFC :

Sur les administratifs : ajout d'un 3e poste gagé de SAENES (un personnel a réussi le concours SAENES).

Concernant les postes gagés, le FAM intervient sur les charges (le surcoût est estimé à environ 11.500 €/an) de manière dégressive sur 3 ans :

100 % sur la première année

50 % sur la deuxième

30 % sur la troisième

Sur les formateurs : Passage à 3 Chargés de Mission CFC (+ 1) par transformation d'un emploi de formateur.

Cette demande de chargé (e) de mission supplémentaire permettrait d'avoir un C.F.C. par service. Ce qui n'est pas le cas actuellement : une C.F.C. a en charge deux services.

La mise en place de ces emplois de chargés de mission est un moyen de pallier l'insuffisance du nombre de postes attribués par le rectorat.

Pour tenir compte de la charge de travail supplémentaire supportée par ces formateurs chargés de mission, un volume d'heures de vacation de niveau IV est attribué à chacun d'entre eux, pour un montant au plus équivalent à une indemnité de conseiller en formation continue.

M. Hamzaoui s'interroge quant à cette indemnité versée (heures supplémentaires = volume d'heures forfaitaire ?).

Vote Cadre des emplois et Chargés de Missions

Contre	Abstention	Pour
1	2	9

Transaction litige GE Capital :

M. Vidal propose au conseil d'entériner un protocole transactionnel pour clore ce litige :

Des photocopieurs avaient été installés sur le GRETA Vallespir. Les photocopieurs trouvés sur place lors de la fusion des GRETA étaient non conformes au contrat signé (références différentes). De plus ces appareils se sont avérés être hors d'état de fonctionnement.

Le prestataire qui avait placé ces copieurs et qui était titulaire du contrat de maintenance a cessé son activité, en revanche, l'organisme financier titulaire du contrat de location fonctionne toujours.

Eu égard à ses dysfonctionnements le GRETA des P.O., qui hérite du dossier, a refusé de payer pour ces deux contrats, mais il s'est trouvé soumis aux injonctions de l'organisme financier (GE Capital).

L'organisme s'appuyant sur un bon de réception signé des responsables du GRETA lors de la livraison des machines, nous avons peu d'arguments en notre faveur en cas de procédure.

La somme réclamée par l'organisme financeur est de 13.500 €. Après procédure de transaction les parties se sont entendues sur un montant de 9.000 €, correspondant au coût H.T. du contrat de location, pour solde de tout compte. La somme ayant été provisionnée depuis 2015.

Vote-protocole transactionnel GE Capital

Contre	Abstention	Pour
///	///	12

Fin de la séance : 20h30

Le Président de séance



Le secrétaire de séance
S.CARBONNEL

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Carbonnel', is written over the printed name of the secretary.